

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
07 NOVEMBRE 2022

Village de Clersanges

Pour donner suite aux demandes d'acquisitions de parcelles du village la liste électorale est arrêtée.

Vente partielle parcelle AB 50 : Mme Lenne

Un document d'arpentage est à la charge de l'acheteur.

Accord du Conseil Municipal pour lancer la procédure de consultation des électeurs.

Vente partielle parcelle AC 179 : M. et Mme Laugier

Un document d'arpentage est à la charge de l'acheteur.

Accord du Conseil Municipal pour lancer la procédure de consultation des électeurs.

Indemnités journalières

À la suite de l'absence de Paul Devidal la CPAM du Puy en Velay a versé les indemnités journalières à la commune (la subrogation avait été demandée). Paul Devidal a repris le travail ce jour.

Emploi communal

Le contrat provisoire d'Émilie Delepine s'est achevé le 31 octobre 2022. Le bilan est très satisfaisant. Il sera étudié si une aide est souhaitable pour le retour de Paul Devidal.

DGF Cour des comptes

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Dans le cadre de son rapport sur les finances publiques locales 2022, la Cour des Comptes émet des recommandations, qui prévoient une forme de mise sous tutelle des communes :

« Verser la dotation globale de fonctionnement (DGF) au seul niveau des EPCI et laisser ensuite la possibilité de procéder à une répartition de droit commun ou dérogatoire. »

M. le Maire donne lecture des diverses réactions négatives reçues des associations d'élus et de certains parlementaires.

Le Conseil Municipal reprend à son compte les propos du Sénateur Laurent Duplomb et de l'Association des Maires Ruraux qui reflètent exactement et unanimement la position des élus municipaux de Saint Pal de Senouire.

Le Conseil Municipal dénonce cette nouvelle dérive : nouvelle atteinte grave à l'indépendance et même à la survie des communes.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée PDIPR

Le Conseil municipal de Saint Pal de Senouire est informé que le Conseil Départemental de la Haute-Loire est engagé dans la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre en préservant les itinéraires.

Les deux chemins de randonnées de la Communes sont inscrits :

- chemin de **petite randonnée PR** N°45 dénommé chemin de « Combelles »
- chemin de **petite randonnée PR** N°47 dénommé chemin du « Bois de Chantelauze »

Dégât porte de la salle des fêtes

À la suite de la dégradation de la porte de la salle des fêtes lors d'une soirée familiale privée, une expertise est programmée avec les assureurs, la municipalité et la personne responsable.

Salle des Fêtes

Il est décidé d'établir un règlement avec caution et montant des locations

Une commission est mise en place : Gilles Vessayre, Christian Margerit, Annie Filaire, Jean-Marc Roux. Gilles Vessayre conserve la partie réservation.

Demande de location

Pas de disponibilité pour le moment.

Organisation Départementale des évènements festifs

M. le Maire présente la nouvelle organisation départementale.

Le Conseil Municipal exprime unanimement son désaccord pour cette nouvelle complication administrative qui cette fois-ci touche les bénévoles et les personnes dévouées des associations. Cette directive prévoit : réunions préparatoires, imprimés à remplir et à transmettre, demande d'accord des mairies et des forces de l'ordre, désignation de responsables, estimation de la fréquentation, identification des menaces, dispositifs de sécurité, dispositifs prévisionnels de secours, etc...

La seule conséquence de la mise en place de ce règlement risque d'être la désertion des bénévoles. Ces personnes dévouées qui animent nos communes et qui se font si rares.

Car, enfin, une petite commune qui veut vivre aussi par ses animations dérange-t-elle tellement la sécurité nationale ? ...

Branchement eau potable

Une demande de branchement d'eau potable est mise à l'étude pour le village de la Bastide.

Les frais sont à la charge du demandeur.

Le demandeur devra prendre rendez-vous avec le maire.

11 novembre

Le Conseil Municipal et l'Association des PGCATM ont invité la population, les enfants de la commune, les gendarmes et les pompiers à participer à la commémoration du 11 novembre le vendredi 11 novembre 2022 à 11 heures PLACE DE LA MAIRIE. A la suite de ces cérémonies la municipalité a offert le verre de l'amitié.

Travaux cimetière

Une première tranche des travaux est effectuée. Il manque le crépi.

Fuite location ancien gîte

Dégâts des eaux à la suite d'une fuite au chauffe-eau.

Une fuite d'eau est survenue dans l'appartement et a provoqué un écoulement dans la salle des fêtes.

Il a été demandé au locataire de contacter son assureur pour une possible prise en charge des dégâts au plafond.

De plus le plombier interviendra pour remplacer le chauffe-eau percé. Il faut que l'artisan puisse accéder au logement et la présence du locataire est indispensable.

Repas des Aînés / Colis de fin d'année

Le repas se déroulera à la salle des fêtes le 20 novembre. Il sera précédé d'une cérémonie religieuse.

Les colis seront confectionnés et distribués par les élus disponibles. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de soutenir le commerce de proximité et notamment les tournées de l'épicier en se fournissant localement.

Responsables Annie Filaire et Claude Tisseur.

Débroussaillage

La campagne 2022 a été effectuée par l'entreprise Aubert. Le résultat est très satisfaisant et le Conseil Municipal relève le très grand professionnalisme de l'entreprise.

Travaux salle des fêtes

Un délai d'un an est accordé par le Conseil Départemental pour effectuer les travaux.

Saint Barbe

Cérémonie le mardi 6 décembre à l'État-Major des sapeurs-pompiers au Puy en Velay.

Manœuvre des pompiers

Une séance d'entraînement à la désincarcération est organisée par les pompiers d'Allègre au village de Serres. Une collation sera offerte par la commune.

« Point attend »

Les Conseillers disponibles ont effectué bénévolement une journée d'entretien des voies communales.



Bibliothèque municipale

Justine Planchon fait le bilan des activités culturelles liées à la bibliothèque ouverte depuis avril. On compte 23 personnes inscrites. Peu de livres sont prêtés, en revanche Altibox est un succès. Les jeux mis à disposition sont prisés surtout pendant les vacances scolaires.

La soirée barbecue a été très appréciée et une nouvelle édition est programmée pour le printemps prochain.

Les séances « Courts métrages » ont rassemblé une douzaine de personnes très intéressées.

Une nouvelle séance est programmée le 20 novembre avec la présence d'un universitaire pour un débat sur le sol.

Un réseau des bibliothèques s'est mis en place (Josat, Berbezit, La Chaise Dieu, Allègre).

La boîte à livres est fréquentée surtout en été.

Plusieurs autres projets sont à l'étude, notamment des cartes de vœux en direction des EHPAD, une soirée court métrage avec une soupe, journée jeux et barbecue, un partenariat avec l'école de Sembadel, ...

Une nuit de la lecture dans le noir avec une conteuse est programmée le 20 janvier. Une participation communale de 100 € est décidée. (400 € sont pris en charge par la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier).

Les horaires d'ouverture au public sont modifiés : un samedi sur deux.

Lieu de rencontres et de convivialité

M. le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion sur le projet de création d'un lieu de rencontre et de convivialité. Bien évidemment le 1^{er} chiffre de 530 000 € n'est pas envisageable pour le budget communal. Il est demandé de revenir à un projet plus modeste et surtout plus en adéquation avec la commune. Une implantation à l'ancien couvent pourrait être envisagée.

Téléphonie mobile

Le Point est fait sur le projet d'implantation de l'antenne relais au bourg.

Le permis de construire a été déposé. L'avis du maire comptait des réserves.

Ce projet appelle de notre part (Conseil Municipal en date du 03 octobre 2022 et du 07 novembre 2022) quelques remarques.

La municipalité est bien évidemment favorable à l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile dans notre secteur oublié depuis longtemps ;

- *Le projet présenté n'appelle aucune remarque particulière visuellement ;*
- *TOUTEFOIS, l'actualité récente dans notre département ou ailleurs nous rend très prudents sur les effets indésirables graves qui semblent survenir parfois.*
- *Le Conseil Municipal demande que des études très poussées (notamment analyses des sols) soient réalisées pour écarter tous les risques de dangerosité ;*
- *Les résultats devront être transmis au Conseil Municipal ;*
- *Une information précise doit parvenir en Mairie pour répondre aux interrogations de la population ;*
- *Le maire donnera un avis favorable sous réserve qu'aucune nuisance ne survienne.*

L'avis des bâtiments de France est favorable avec des prescriptions d'ordre esthétique.